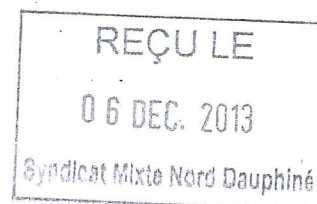


SYNDICAT MIXTE NORD DAUPHINE
1180 Chemin de Rajat
BP 25
38540 HEYRIEUX



N° 13.47
ATTRIBUTION MARCHÉ
D'ASSURANCES



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'AN DEUX MILLE TREIZE, le 27 novembre
Le bureau dûment convoqué le 14 novembre 2013
Habilité par l'article L5211-10 du CGCT
Et la délibération 08/13 du 14 mai 2008
S'est réuni en session ordinaire au SMND
Sous la présidence de Monsieur LEVY

Nombre de membres en exercice : 10

Présents : 9

PRESENTS :

Monsieur LEVY Henri
Monsieur LAVERGNE Louis
Monsieur PINOT Jacques
Monsieur GELIN Maurice
Monsieur LOVET Jean Pierre
Monsieur BERNARD Marc
Monsieur SAUNIER Philippe
Monsieur CICALA David
Monsieur BOUVIER PATRON Denis

EXCUSE :

Monsieur QUEMIN André

Il est exposé :

Le Syndicat Mixte Nord Dauphiné a lancé une consultation de services d'assurance, en appel d'offres ouvert, afin de couvrir ses besoins suite à la résiliation par l'assureur des contrats en cours à l'échéance annuelle.

Le marché est alloté en deux-lots :

Lot 1 : risques statutaires

Lot 2 : responsabilité civile

La date de remise des offres était fixée au 18 novembre 2013 à 12h. Aucune question n'a été posée par les candidats.

- La Commission d'Appel d'Offres s'est réunie le 18 novembre 2013 à 16h30 pour l'ouverture des plis.
- Quatre candidats ont répondu à la consultation dont deux par pli dématérialisé.
- Trois candidats pour le lot 1 et un candidat pour le lot 2.
- Les quatre candidats sont des courtiers qui ont répondu conjointement avec une compagnie d'assurance.
- Tous les candidats ont été admis à la phase d'analyse des offres.

La Commission d'Appel d'Offres s'est réunie le 27 novembre 2013 à 17h30 pour l'attribution du marché.

Le marché a été attribué ainsi :

Lot 1 : Risques statutaires : société SOFCAP, compagnie d'assurances GENERALI – option retenue décès + AT/MP + LM/MLD sans franchises, pour un taux de 4,93%, soit un montant estimatif annuel de 112 463,51€ TTC.

Lot 2 : Responsabilité civile : société PNAS, compagnie d'assurances ETHIAS – pour un taux de 0,15% soit un montant estimatif annuel de 6 920,89€ TTC.

La présente délibération a été adoptée à l'unanimité par le bureau

La présente délibération a été adoptée à l'unanimité par le bureau

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures,
pour copie conforme

Il certifie la formule exécutoire et les formalités de
publicités effectuées

HEYRIEUX, le 27 novembre 2013

Henri LEVY,
Président

